

Dossier d'inscription - AMF

Tiers financeur

Année universitaire 2026-2027

Le dossier peut être envoyé :

par mail :
amf.efab@lecnam.net

par courrier (en cas de paiement par chèque) :
CNAM – EFAB
Inscriptions AMF - Case EPN09
292 rue Saint-Martin 75003 Paris
Accès 3 -5^{ème} étage

Joindre obligatoirement à ce dossier :

- Copie de la **pièce d'identité de l'élève**
- L'attestation de prise en charge dûment complétée par l'employeur ou l'organisme de financement (annexe 1)



Tout dossier incomplet ou non signé sera rejeté.

N° SISCOL (si vous avez déjà été inscrit au CNAM) :

Mme M.

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Département/Province de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité :

Ville de naissance :

(même pour l'étranger, ne pas utiliser 99)

Cochez cette case si
vous avez déjà été
inscrit au CNAM ou
que vous avez essayé
de vous inscrire mais
que vous avez oublié
votre n° SISCOL ☐

Adresse mail personnelle (obligatoire) :

Téléphone :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Pays :

Statut :

Demandeur d'emploi

Salarié

Profession libérale

Etudiant

(Autre précisez :

)

CADRE RÉSERVÉ À L'EFAB

Dossier reçu le _____ par _____

Enregistré le _____ par _____

Carte remise le _____ par _____

CURSUS SUIVI : Code : _____ Année : A1 / A2 / A3 / 1A

Dates : ☐ Annuel 2026-2027 ☐ Semestre 1 2026-2027 ☐ Semestre 2 2026-2027

Mode de financement : ☐ Individuel ☐ Tiers financeur ☐ Exonération partielle / ☐ Comptant ☐ Échelonné
☐ Exonération totale

INSCRIPTION A LA PREPARATION AMF

Le prix de chaque formule d'entraînement comprend une présentation à l'examen.

Formule choisie	Tarif tiers payeur
Préparation en visioconférence	800€
Formule intensive	200€
Formule complète	160€
Examen seul/examen de rattrapage	80€
Formule duo (AMF généraliste et AMF Finance durable	330€

TOTAL A RÉGLER :

Le signataire déclare accepter les conditions d'inscription aux formations de l'Efab du Cnam.

NOM :

Prénom :

Date et signature de l'élève :

Le :

Signature de l'élève :



En signant ce dossier d'inscription, le signataire s'engage à régler l'intégralité des frais de formation. L'abandon du cursus en cours d'année ne donne pas droit à une annulation de la créance ou à un remboursement des frais déjà acquittés (sauf cas de force majeure prévus par le Cnam).

CONTRAT D'ADHÉSION DE L'ÉLÈVE DE L'EFAB

Le présent contrat est établi pour la durée de l'année universitaire en cours, à partir de la date de signature.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) est un organisme public d'enseignement supérieur, régi par le décret 88-413 du 22 avril 1988. C'est un centre d'enseignement public conforme au décret 89-108 du 20 février 1989. Il a pour vocation de mettre en œuvre, au profit des publics, les formations professionnelles continues du CNAM. Le CNAM est un grand établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, fondé en 1794, dont la vocation est de soutenir et diffuser l'innovation au sein du monde professionnel. Les élèves du CNAM se caractérisent par la grande diversité de leurs profils et de leurs parcours. Ils partagent ensemble des valeurs fortes : la volonté de progrès au sein du monde du travail, la croyance en l'éducation comme mode d'élévation sociale et personnelle, la capacité à se remettre en cause et à se perfectionner tout au long de la vie, l'esprit d'ouverture et d'échanges. Dans le cadre des enseignements du CNAM, l'élève s'engage à respecter les autres adultes, professeurs, élèves et personnels de l'établissement.

STATUT DE L'ÉLÈVE – La qualité d'élève est conférée aux adultes inscrits au CNAM. Cette inscription ne confère pas le statut d'étudiant. Au cours de sa formation et à l'issue de celle-ci, l'élève est invité à participer à la vie du CNAM lors des séances d'enseignement, au travers des espaces de dialogue sur internet ou dans le cadre des associations et instances représentatives des élèves et anciens élèves. L'élève transmet à son centre d'enseignement et de rattachement par courrier ou par mail toute modification de ses coordonnées personnelles en cours de formation (mais aussi à l'issue de sa formation s'il le souhaite). L'élève dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données qui le concernent.

TARIFS D'INSCRIPTION ET EXONERATIONS – Pour chaque enseignement de l'EFAB, trois tarifs d'inscription sont proposés :

- un « tarif individuel » lorsque l'élève finance par ses propres moyens sa formation ;
- un « tarif financé par un tiers » lorsque la formation est financée par un tiers (Pôle emploi, entreprise, organisme) ou par le biais du compte personnel de formation.
- un « tarif avec exonération partielle » pour les élèves relevant d'une des situations suivantes : bénéficiaire du RSA, de l'ASS, de l'AAH, demandeur d'emploi en fin de droit, réfugié, personne placée sous-main de justice. Pour en bénéficier, l'élève doit présenter un justificatif approprié.

ACCÈS INTERNET – Le bon déroulement des formations au CNAM implique que l'élève puisse accéder à internet de façon régulière par ses propres moyens. L'accès Internet permet à l'élève, dans certains cas, de bénéficier des ressources pédagogiques liées à sa formation, des informations de scolarité (planning des cours, historique des notes...) et des autres services CNAM (conférences en ligne, forum avec les autres élèves, actualités, offres d'emploi...). Des identifiants personnels sont envoyés automatiquement à l'élève lors de la validation de son inscription, lui permettant d'accéder à son espace élève. Un autre identifiant est fourni à l'élève lui permettant de se connecter à l'espace numérique de formation Moodle. L'utilisation par l'élève des ressources mises à disposition sur la plateforme Moodle dans un cadre ne relevant pas de l'enseignement CNAM pourra faire l'objet de poursuites judiciaires. Certaines informations administratives et pédagogiques étant transmises via la messagerie intégrée à la plateforme Moodle, le relevé de la messagerie doit être effectué régulièrement. Dans le cadre de la préparation de l'examen AMF, l'élève reçoit des identifiants pour se connecter à la plateforme d'entraînement et d'examen Théia.

SEUIL D'OUVERTURE DES ENSEIGNEMENTS – L'ouverture effective de tous les enseignements est subordonnée à un nombre minimal ou maximal d'inscriptions décidé par la direction de l'établissement. En cas de non-ouverture, l'élève peut transférer son inscription sur un autre enseignement (sous conditions) ou en demander le remboursement. (Seuls les élèves inscrits à la formule de préparation en visio-conférence sont concernés.)

PRÉSENCE ET ASSIDUITÉ AUX COURS – En cas de financement par un tiers, l'élève est soumis à un **devoir de présence en cours**. L'organisme payeur ne prendra pas la totalité des frais d'inscriptions en charge si l'assiduité est insuffisante. L'élève devra alors s'acquitter du montant dû restant. En cas de la prise en charge de la formation par une entreprise ou un organisme l'élève s'engage à fournir à l'EFAB mensuellement les attestations de présence aux cours, signées par l'enseignant et lui-même. (Seuls les élèves inscrits à la formule de préparation en visio-conférence sont concernés.)

ANNULATION D'INSCRIPTION – Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat (quatorze jours francs pour les formations vendues / contrats conclus à distance), l'élève peut se rétracter et demander le remboursement de son inscription par lettre recommandée avec accusé de réception. **Passé ce délai, aucun remboursement n'est possible sauf en cas de force majeure dûment reconnu par la commission de recours du CNAM / EFAB.**

CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATIONS DE L'EFAB – L'élève est tenu de lire attentivement les conditions de délivrance de la certification sur laquelle il s'inscrit et de porter particulièrement son attention sur l'expérience professionnelle requise ainsi que sur les conditions d'accès. Dans certains cas, cette certification ne sera délivrée que sur demande de l'élève (dépôt de dossier).

CAS DE DIFFÉREND – Aucun document (attestation, diplôme...) ne sera délivré en cas d'irrégularité de règlement de la formation. Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable, le tribunal de grande Instance de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE – L'élève reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à la signature du présent contrat, des contenus et objectifs des formations, par les documents mis à la disposition en ligne sur notre site internet. Il déclare également avoir pris connaissance et se conformer au règlement du CNAM ainsi qu'à la charte informatique du CNAM. Par ailleurs, l'élève s'engage à répondre aux différentes enquêtes ou questionnaires que l'EFAB pourrait lui adresser, dans un but qualitatif de suivi de ses publics.

L'élève reconnaît et certifie exact l'ensemble des clauses et renseignements portés sur ce dossier d'inscription.

Fait à :

Le :

NOM :

Prénom :

Signature précédée de la mention « Bon pour adhésion »

Cachet de l'EFAB



RENSEIGNEMENTS : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'établissement de statistiques à l'usage spécifique du service des systèmes d'information du CNAM. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

↓ STATUT ET FONCTIONS

Quelle est votre situation professionnelle ? (cochez une case)

- ☐ Demandeur d'emploi
- ☐ Etudiant
- ☐ Chargé d'accueil
- ☐ Conseiller bancaire à distance
- ☐ Chargé ou conseiller de clientèle particulier
- ☐ Conseiller patrimonial agence
- ☐ Conseiller en investissements financiers
- ☐ Gestionnaire de patrimoine
- ☐ Responsable agence
- ☐ Chargé ou conseiller de clientèle professionnel
- ☐ Chargé d'affaires entreprise
- ☐ Chargé d'information épargne salariale / retraite
- ☐ Relations investisseurs / chargé de communication financière
- ☐ Gérant
- ☐ Analyste financier
- ☐ Responsable de la compensation d'instruments financiers
- ☐ Responsable du post-marché
- ☐ Négociateur d'instruments financiers
- ☐ Responsable de la conformité et / ou du contrôle interne
- ☐ Autre :

Quel est le statut de votre entreprise ? (cocher une case)

- ☐ IOBSP - Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- ☐ IA - Intermédiaire en assurance
- ☐ EC- Etablissement de crédit
- ☐ EI - Entreprise d'investissement
- ☐ PSI - Prestataire de services d'investissement
- ☐ SGP - Société de gestion de portefeuille
- ☐ CIF - Conseiller en investissement financier
- ☐ Démarcheur bancaire et financier
- ☐ Agent lié
- ☐ IFP - Intermédiaire en financement participatif
- ☐ CIP - Conseiller en investissement participatif
- ☐ TCC - Teneur de compte conservateur
- ☐ Autre ; précisez

ANNEXE I – ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

➡ Ce document doit être rempli obligatoirement en cas de financement par un tiers

À COMPLÉTER PAR LE SALARIÉ ET L'EMPLOYEUR

Pour l'inscription des salariés pris en charge partiellement ou en totalité par leur employeur (avec ou sans prise en charge de leur OPCO) ou un tiers-payeur (Conseil régional, Pôle Emploi, autre organisme)

↓ LA FORMATION

Titre de la formation :

Le cas échéant, année du diplôme :

↓ LE/LA SALARIÉ-E

M. Mme

NOM de naissance :

NOM marital :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

à

N° élève SISCOL (si déjà inscrit au CNAM) :

Adresse complète :

Téléphone :

Mél :

↓ L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse complète :

N° SIRET :

Contact Formation :

Tél. :

Mél :

Si l'adresse de facturation est différente : pour la facturation →

Raison sociale :

Adresse complète :

N° SIRET :

Contact Comptabilité :

Tél. :

Mél :

↓ LE TIERS-PAYEUR : le cas échéant →

Nom :

Adresse complète :

N° SIRET :

Code NAF :

Nombre de salariés :

N° TVA Intracommunautaire :

Référence / Dossier / adhérent :

Contact :

Tél. :

Mél :

Prix du stage (fixé pour l'année universitaire) : _____ €
(reporter le total calculé en page 2)

Répartition des sommes à payer (en € ou en pourcentage) :

Part entreprise	Part tiers-payeur	Part stagiaire

↓ **ATTENTION**

Si le tiers-payeur communique un refus de prise en charge écrit ou si la prise en charge est partielle, le solde de sommes dues au CNAM sera facturé directement à l'entreprise. L'original de l'accord de prise en charge par le tiers-payeur est à joindre au dossier d'inscription.

Les stagiaires qui obtiennent une prise en charge partielle sont redevables de la différence entre le prix du stage et le montant pris en charge par l'employeur, Pôle Emploi ou tout autre organisme.

↓ **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Inscription/Prise en charge par l'employeur : le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise. Les frais de formation sont payables sur présentation d'une facture. Les règlements se font par CB, par virement ou par chèque libellé à l'ordre du régisseur des EPN.

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0418 247

Code banque : 10071

Code guichet : 75000

N° de compte : 00001004182

Clé : 47

Domiciliation : TPPARIS

BIC : TRPUFRP1

Titulaire du compte :

REGIE D'AVANCE ET RECETTES DES EPN

292 RUE SAINT MARTIN

75141 PARIS CEDEX 03

Modalités d'inscriptions : les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée à concurrence du nombre de places disponibles. Un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription téléphonique ou par fax ne peut être prise en considération.

Annulation/Absence : toute annulation d'inscription n'est prise en compte que si elle est adressée au : CNAM – EFAB, Case EPN9, 292 rue Saint Martin, 75003 Paris, par lettre recommandée avec avis de réception, parvenue au plus tard dix jours avant la date d'ouverture de la formation. Dans cette hypothèse, toute facturation par le CNAM au co-contractant est exclue. En cas de résiliation après le délai de dix jours, l'intégralité des sommes prévues est due. Le CNAM se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise ou l'élève sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements. En application de l'article L6354-1 du Code du travail, en cas d'inexécution partielle ou totale de la prestation de formation, le CNAM rembourse au co-contractant les sommes qu'il a indûment perçues de ce fait.

Il est rappelé que les prises en charge par les organismes de financement doivent être impérativement transmises à l'EFAB au plus tard au début de la formation. Toute demande de prise en charge ou de subrogation après le début des cours sera refusée. La facture de la formation sera dans ce cas à régler par l'entreprise qui devra demander ensuite le remboursement auprès de l'organisme.

À l'égard du CNAM, l'employeur reconnaît être le débiteur en dernier ressort des frais de formation (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où le tiers-payeur n'assurera pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinuée ou de l'abandon de l'élève. Il est précisé que le CNAM, pour les actions de formation, n'est pas soumis à la TVA.

Les signataires déclarent accepter les conditions générales d'inscription aux formations de l'EFAB.

L'employeur Date, nom, signature, cachet	Le tiers-payeur Date, nom, signature, cachet	L'élève Date, nom, signature